

SAS 68

Libéral

Réunion d'information

**Service mobile de télémédecine
(SMT) assisté par un infirmier
libéral dans le Haut Rhin**



Webinaire Service Mobile de télémédecine

- Le projet SMT (10')
- Fonctionnement d'un déclenchement SMT (20')
- Facturation/ suivi activité (10')
- Questions (20')

SAS 68
Libéral

 **GHR**
Mulhouse Sud-Alsace

 **Urps**
Infirmières | GRAND
Infirmiers | EST
Libéraux

 **SOS MÉDECINS**
MULHOUSE

 **medys**

 **Télémedical
Solution**

Le projet SMT



Le service Mobile de Télémédecine assistée par un infirmier dans le Haut Rhin - projet innovant en santé - a été accepté par l'ARS Grand Est et financé pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2026.

Aux horaires SAS : du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h hors jours fériés

L'objectif est de permettre d'amener l'expertise médicale auprès des patients ne pouvant pas se déplacer, et pour lesquels le transport par ambulance vers un service d'urgence serait sinon la seule solution.

Le projet SMT

Patients inclus dans l'expérimentation :

- **En l'absence d'autre effecteur disponible pour une visite à domicile,**
- patient présentant des besoins de soins non programmés de médecine générale
- ne pouvant pas être différé (au-delà de 6h),
- nécessitant une consultation médicale
- ET ne pouvant pas se déplacer à un point fixe de consultation

Patients exclus de l'expérimentation :

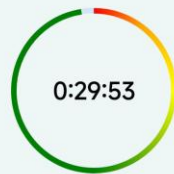
- enfant de moins de 3 ans
- état de santé nécessitant des soins urgents ou immédiats
- présence de troubles de la conscience (en dehors des situations de fin de vie avérées)
- résidents d'EHPAD (la facturation d'actes à l'Assurance Maladie par des IDEL au bénéfice de résidents en Ehpad n'est pas autorisée)



INFORMATIONS SUR LA PRISE EN CHARGE : ♂ 94 ans

Déclenché le vendredi 20 décembre 2024 à 09:23 pour TEST TEST SMT
 PS Habituel(s) : TRYNISZEWSKI FREDERIC
 Par SAMURL68 (Médecin généraliste) : TEST TEST NE PAS ACCEPTER
 Visite SMT
 Visite, Téléconsultation [délai : 6 heure(s)]

Délai de prise en charge Délai de réponse



Vendredi 20 Déc. 15:23 #29585751

REFUSER ACCEPTER

Déclenchement SMT

1. A la demande du médecin régulateur, après avoir épuisé les autres solutions possibles, l'OSNP du SAS utilise Entr'Actes afin de rechercher un IDEL disponible pour la téléconsultation à domicile (Dans le cas où un IDEL référent est connu par l'appelant, l'OSNP contacte celui-ci en priorité par téléphone avant tout déclenchement Entr'actes)
2. En l'absence de réponse IDEL dans les 30 mn, le médecin régulateur indique la nouvelle orientation pour le patient concerné.
3. L'IDEL acceptant la mission est contacté par l'OSNP par téléphone pour définir un horaire de passage chez le patient dans les 6 heures.



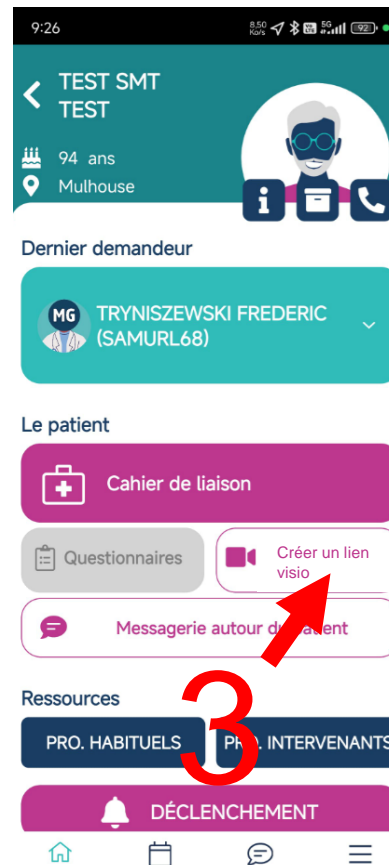
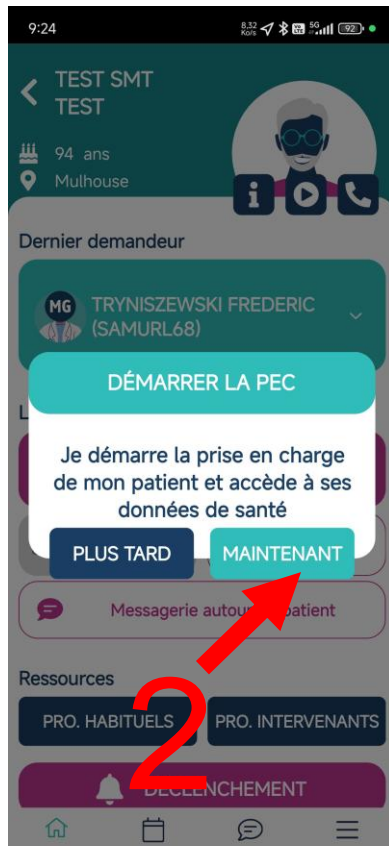
Recherche de médecin téléconsultant

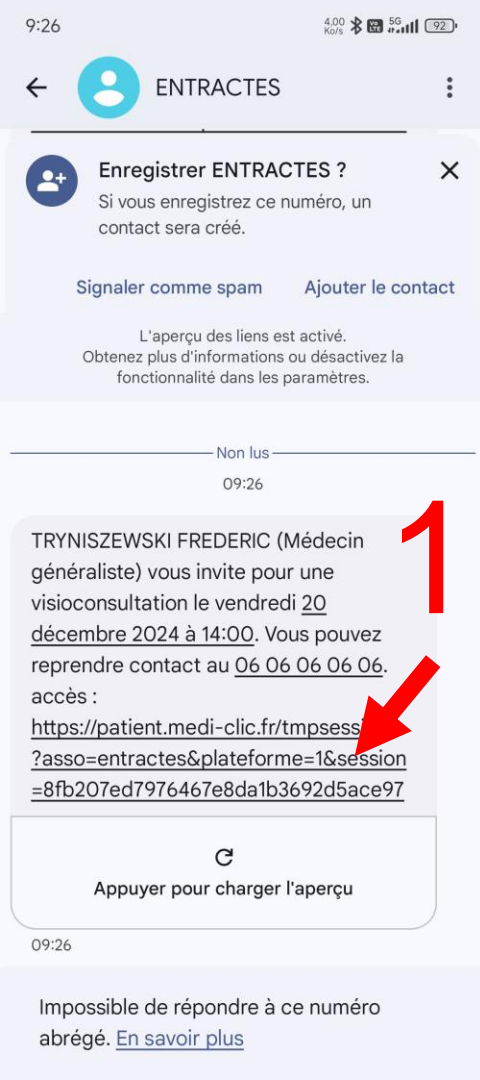
- 4- L'OSNP du SAS recherche un téléconsultant dans l'ordre suivant :
- a. Médecin traitant du patient
 - b. Médecin effecteur SAS
 - c. Médecins de garde du secteur (sauf secteur MMG) si disponible dans les 6 heures
 - d. SOS médecin 68
 - e. SELAS Télémédical Solution

et fixe l'horaire de la réalisation de la téléconsultation et indique le nom et le code postal du patient.

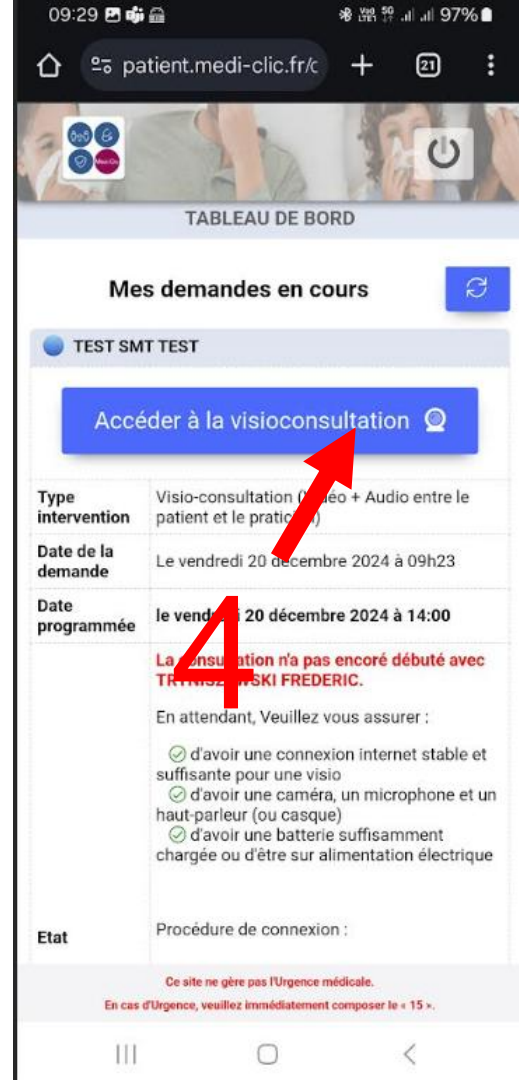
- 5- L'OSNP du SAS informe l'IDEL intervenant du nom, numéro de téléphone mobile du médecin et de l'horaire de réalisation de la téléconsultation.

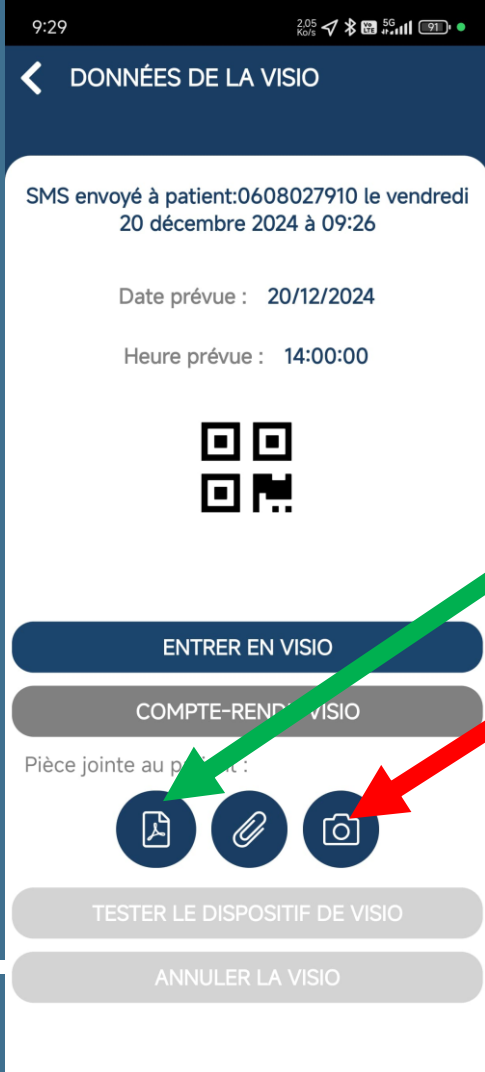
6- L'IDEL crée le lien de téléconsultation dans Entr'actes et l'adresse via Entr'actes au médecin sur son numéro de mobile





7- Réception du lien par le médecin



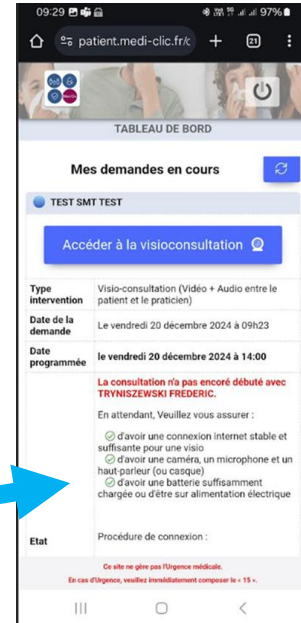


8- Pour préparer la visio, l'infirmier prend les constantes et transmet les informations (ordonnances, photo carte vitale,...)

Documents .pdf du téléphone

Prendre une photo avec le téléphone

Le médecin reçoit les documents



Accéder à la Visioconsultation

Infirmier

9:26

TEST SMT
TEST

94 ans
Mulhouse



Dernier demandeur

MG TRYNISZEWSKI FREDERIC
(SAMURL68)

Le patient

Cahier de liaison

Questionnaires

Démarrer la visio

Messagerie autour du patient

Ressources

PRO. HABITUELS

PRO. INTERVENANTS

9:29

DONNÉES DE LA VISIO

SMS envoyé à patient:0608027910 le vendredi
20 décembre 2024 à 09:26

Date prévue : 20/12/2024

Heure prévue : 14:00:00



ENTRER EN VISIO

COMPTE-RENDU VISIO

Pièce jointe au patient :



Médecin

09:29

patient.medi-clic.fr/c

TABLEAU DE BORD

Mes demandes en cours

TEST SMT TEST

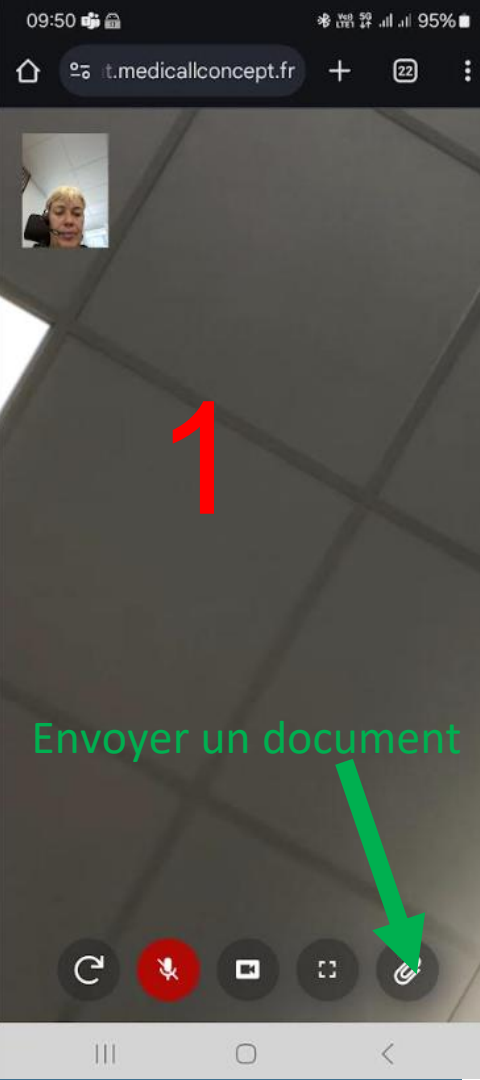
Accéder à la visioconsultation

Type intervention	Visio-consultation (Vidéo + Audio entre le patient et le praticien)
Date de la demande	Le vendredi 20 décembre 2024 à 09h23
Date programmée	le vendredi 20 décembre 2024 à 14:00

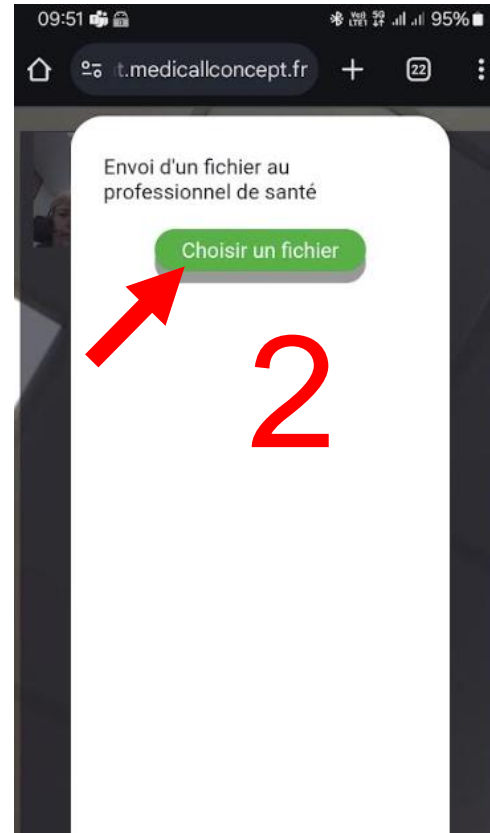
La consultation n'a pas encore débuté avec TRYNISZEWSKI FREDERIC.

En attendant, Veuillez vous assurer :

- ✓ d'avoir une connexion internet stable et suffisante pour une visio
- ✓ d'avoir une caméra, un microphone et un haut-parleur (ou casque)
- ✓ d'avoir une batterie suffisamment chargée ou d'être sur alimentation électrique



Au cours de la visio, le médecin transmet les informations (ordonnances...)



3

L'infirmier reçoit le document du médecin dans Entr'Actes et le transmet au patient

9 - Après la téléconsultation, le médecin...

1. Le médecin téléconsultant (qui aura récupéré les informations de facturation et l'INS du patient) lors de la consultation intègre le compte rendu de la téléconsultation dans son logiciel métier et sur le DMP du patient (par exemple en se connectant sur www.dmp.fr et en utilisant l'INS du patient).
2. Le médecin facture en mode dégradé l'acte TCG + SNP (25€ + 15€). En cas de ticket modérateur à régler (hors ALD et CMU), le médecin adresse une facture au patient (par exemple lien de paiement CB en ligne)

9 - Après la téléconsultation, l'infirmier...

1. L'IDEL sollicité peut réaliser les actes infirmiers prescrit par le médecin, si l'IDEL habituel du patient ne peut pas les réaliser dans le délai indiqué par le médecin téléconsultant et si le patient dispose du matériel nécessaire. L'ordonnance du matériel pour la réalisation de l'acte est réalisée par le médecin téléconsultant et adressée à celui-ci par Entr'actes.
2. L'IDEL facture à l'Assurance maladie son acte de téléconsultation (TLD si aucun acte infirmier associé est réalisé lors de la téléconsultation, ou TLS + acte infirmier réalisé dans le respect des règles conventionnelles
3. En complément, l'IDEL intervenant perçoit une indemnité de 27€ par déclenchement financée par le FIR innovation et versée par l'URPS à l'IDEL



Vos questions

contact@sas68liberal.fr
03 89 64 70 15
Site web : sas68liberal.fr

SAS 68
Libéral